



VERSAILLES ASSOCIATIONS

**2 Bis Place de TOURAINÉ
78000 VERSAILLES**

**COMPTES ANNUELS
AU
31.12.2012**

versailles.associations@orange.fr
www.versaillesassociations.fr

Versailles Associations
2 bis place de Touraine - 78000 Versailles
Tel 01 31 21 84 85 Fax 01 31 21 05 40
D.D.J.S.: N JEP 78-847
E.MAIL: versailles.associations@orange.fr
Site Internet: <http://www.versaillesassociations.fr>

SOMMAIRE

Bilan	Pages 1 à 2
Compte de Résultat	Pages 3 à 4
Annexe	Pages 5 à 8
Détail des comptes	Pages 9 à 17
Compte de Résultat détaillé	Pages 18 à 23

**BILAN DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2012**

ACTIF	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
	BRUT	Amortiss° Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12	4 622,12	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel	6 560,55	6 560,54	0,01	0,01
Aménagements	450 989,96	354 560,42	96 429,54	102 612,59
Matériel de transport	11 900,00	11 900,00	0,00	1 044,56
Matériel de Bureau et Informatique	75 517,79	68 698,88	6 818,91	0,01
Mobilier	80 165,42	80 165,42	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	15,24		15,24	15,24
TOTAL 1	629 771,08	526 507,38	103 263,70	103 672,41
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Usagers et Comptes rattachés	11 098,07	296,40	10 801,67	9 755,48
Autres créances	75,00		75,00	1 855,00
TITRES DE PLACEMENT				
SICAV Crédit Coopératif	101 159,28		101 159,28	91 121,89
SICAV Crédit Lyonnais	85 855,69		85 855,69	91 068,47
DISPONIBILITES				
Crédit Coopératif compte courant	648,16		648,16	785,55
Crédit Lyonnais compte courant	3 618,90		3 618,90	4 977,88
Caisse	229,69		229,69	1,82
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	17 015,03		17 015,03	16 947,19
TOTAL 2	219 699,82	296,40	219 403,42	216 513,28
TOTAL GENERAL	849 470,90	526 803,78	322 667,12	320 185,69

**BILAN DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2012**

PASSIF	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	30 463,50	30 090,99
Résultat de l'exercice	-799,89	372,51
AUTRES FONDS PROPRES		
Part Subv globale affect à invest	32 311,22	36 309,26
Subvention d'investissements directe	58 161,50	61 480,74
Amortissements Dérogatoires	12 775,73	5 867,16
TOTAL 1	132 912,06	134 120,66
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges		
Provision / indemnités de fin de carrière	102 143,51	91 578,08
Provison / charges	0,00	4 950,00
TOTAL 2	102 143,51	96 528,08
DETTES		
Avances et Acompts reçus des Usagers	4 450,20	3 080,60
Fournisseurs et Comptes rattachés	24 711,82	36 337,62
Dettes Sociales	56 014,54	47 871,14
Dettes Fiscales	2 387,99	2 121,59
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	47,00	126,00
TOTAL 3	87 611,55	89 536,95
TOTAL GENERAL	322 667,12	320 185,69

**COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2012**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention Municipale de fonctionnement	215 000,00	240 000,00
Subvention Municipale exceptionnelle	3 900,00	
Adhésions	11 916,00	10 689,00
Secrétariat banal et autres prest Usagers	67 069,21	66 570,05
PAJ, Matelots	105 745,00	83 778,50
Produits divers gestion courante	107,25	29,20
Reprise s/ Prov.risques et charges	4 950,00	3 050,00
Reprise s/ Prov.créances douteuses	594,98	
Transfert ch/exploitation	26 673,42	25 116,88
TOTAL 1	435 955,86	429 233,63
CHARGES D'EXPLOITATION		
Fournitures et consommables	44 246,16	33 331,13
Services extérieurs	82 627,77	112 575,05
Autres services extérieurs	15 063,55	20 573,46
Impôts et Taxes	16 343,30	14 652,07
Salaires et Traitements	170 267,66	159 034,09
Charges sociales	87 178,17	79 952,03
Autres charges	471,80	205,12
Dotations Prov d' Exploitation	10 841,83	9 190,79
Dotations aux amortissements	10 534,99	14 706,46
TOTAL 2	437 575,23	444 220,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 619,37	-14 986,57
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets/Cession valeur mob. Plact	410,77	652,62
TOTAL 3	410,77	652,62
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts bancaires	0,00	0,00
TOTAL 4	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	410,77	652,62
RESULTAT COURANT	-1 208,60	-14 333,95

**COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2012**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Report RESULTAT COURANT (page 3)	-1 208,60	-14 333,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits s/opération de gestion	0,00	0,00
Quote part Subv vir Compte de Résultat	7 317,28	11 710,45
Reprise s/ Amort Dérogatoires	3 217,71	2 996,01
TOTAL 5	10 534,99	14 706,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles s/ex antérieur	0,00	0,00
Dotation aux Amortissemnts dérogatoires	10 126,28	0,00
Dotation aux Prov pour risques et chgs	0,00	0,00
TOTAL 6	10 126,28	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	408,71	14 706,46
RESULTAT NET	-799,89	372,51

ANNEXE

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

Les principes, règles et méthodes comptables suivants ont été retenus pour l'établissement des comptes annuels de VERSAILLES ASSOCIATIONS.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels eu égard au caractère dérogatoire concernant certains traitements comptables.

PRINCIPES COMPTABLES

Il est fait référence aux principes de base suivants:

- > Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- > Indépendance des exercices.
- > Continuité de l'activité et des services rendus.
- > Enregistrement des opérations au coût historique.
- > Non comptabilisation en charges et produits des biens et services mis gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS, essentiellement par la Ville de Versailles, faute d'élément.
- > Application du plan comptable des associations, sauf particularité spécifiée ci-après.

Les comptes présentés couvrent l'année civile 2012.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I) TRAITEMENT DES ACTIFS IMMOBILISES.

1) Observations sur les immobilisations :

- > Il n'existe pas, parmi les éléments d'actifs immobilisés, de biens susceptibles d'être dissociés au sens du plan comptable général.
- > Il a été considéré qu'il n'y avait pas d'actif significatif dont la valeur de revente pouvait être connue avec suffisamment de précision, et de ce fait pouvant impacter le montant des amortissements.
- > Les immobilisations sont amorties en totalité sur l'exercice par le biais d'amortissements dérogatoires, reportés au Résultat au rythme des amortissements économiques.

2) Observations sur les amortissements :

> Les amortissements économiques pratiqués et venant en diminution des actifs correspondent à la dépréciation normale de ces éléments, compte tenu de leur durée de vie.

> Tous les actifs sont amortis selon le mode linéaire et selon les durées d'amortissements suivantes :

- > Logiciels : 3 ans
- > Aménagements, Toiture : 30 ans
- > Aménagements, Fenêtres : 20 ans
- > Aménagements, Autre : 5 ans
- > Matériel de Transport : 5 ans
- > Matériel de Bureau et Informatique : 3 ans
- > Mobilier de Bureau : de 5 à 6 ans

> Sont considérées comme des charges, les investissements inférieurs à 1000 € TTC.

II. TRAITEMENT DES PROVISIONS :

1) Provision pour indemnités de fin de carrière :

La provision pour indemnités de fin de carrière a été calculée, salarié par salarié, charges sociales et fiscales comprises, et

selon les modalités définies par la convention collective applicable à l'association.

La provision correspond à la dette de l'association à la fin de l'exercice, sans tenir compte d'un taux de turn-over et d'une actualisation de la dette.

2) Provisions pour dépréciation des créances.

Toute créance de plus de six mois fait l'objet d'une provision à 100%.

III. TRAITEMENT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

1) Méthodes comptables :

La méthode FIFO (premier entré, premier sorti) est appliquée pour dégager les plus ou moins values de cession de valeurs mobilières de placement.

Des provisions pour dépréciation sont passées s'il y a lieu, titre par titre, pour l'écart entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

2) Plus value latentes :

Les plus values latentes s'élèvent à la clôture de l'exercice à 2 806€.

IV. TRAITEMENT DES COTISATIONS DES MEMBRES.

Les cotisations des membres versées à compter du premier novembre de l'exercice sont rattachées à l'exercice suivant dans la mesure où la plupart des cotisations en cause concernent des associations à jour de leur cotisation au titre de l'exercice de référence.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

1) Engagement de location longue durée :

Les engagements de location longue durée s'élèvent à 70 947€.

1) Engagements à l'égard du personnel :

Les droits individuels à la formation représentent 120 HEURES.

VI. INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES ET BIENS MIS GRACIEUSEMENT OU QUASI GRACIEUSEMENT A LA DISPOSITION DE VERSAILLES ASSOCIATIONS.

Sont mis gracieusement ou quasi gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS :

1) Par la Ville de VERSAILLES :

- Les locaux du 2 Bis Place de Touraine, siège de l'association.
- Divers travaux par les services techniques de la Ville de Versailles.

2) Etablissement public du CHÂTEAU DE VERSAILLES :

- Les locaux des Mortemets pour un loyer de 12 490,93€.

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE 2012

RUBRIQUES ET POSTES	Valeur Brute au début de l'exercice	Acquisitions de l'Année	Sorties de l'Année	Valeur Brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12			4 622,12
Total 1	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Mortemets	8 848,95		2 288,40	6 560,55
Aménagements Touraine	27 349,48			27 349,48
Aménagements Matelots	426 652,76	3 085,68	6 097,96	423 640,48
Matériel de Transport	11 900,00			11 900,00
Matériel de bureau et informatique	76 969,42	7 040,60	8 492,23	75 517,79
Mobilier Béarn	43 804,35			43 804,35
Mobilier Mortemets	36 361,07			36 361,07
Total 2	631 886,03	10 126,28	16 878,59	625 133,72
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	15,24	0,00	0,00	15,24
Total 3	15,24	0,00	0,00	15,24
TOTAL GENERAL	636 523,39	10 126,28	16 878,59	629 771,08

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

EXERCICE 2012

RUBRIQUES ET POSTES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'Année	Diminutions de l'Année	Cumul en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
Total 1	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Mortemets	8 848,94		2 288,40	6 560,54
Aménagements Touraine	26 515,31	425,97		26 941,28
Aménagements Matelots	324 874,34	8 842,76	6 097,96	327 619,14
Matériel de Transport	10 855,44	1 044,56	0,00	11 900,00
Matériel de bureau et informatique	76 969,41	221,70	8 492,23	68 698,88
Mobilier Béarn	43 804,35		0,00	43 804,35
Mobilier Mortemets	36 361,07		0,00	36 361,07
Total 2	528 228,86	10 534,99	16 878,59	521 885,26
TOTAL GENERAL	532 850,98	10 534,99	16 878,59	526 507,38

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

EXERCICE 2012

RUBRIQUES ET POSTES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'Année	Diminutions de l'Année	Cumul en fin d'exercice
Pour indemnités de fin de carrière	91 578,08	10 565,43		102 143,51
Pour charges	4 950,00	0,00	4 950,00	0,00
Pour dépréciation des comptes clients	614,98	276,40	594,98	296,40
TOTAL	97 143,06	10 841,83	5 544,98	102 439,91

**DETAIL DES
POSTES DU BILAN**

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2012	2011
Fournisseurs		
BRUNEAU	3 092,09	1 838,09
BUREAU VERITAS		765,44
FERNANDESDECOR		2 896,56
GUILLAUME et GAUTHIER	32,17	88,74
MICRO COPIE SERVICES	768,99	
ORANGE		57,78
OTTO OFFICE	128,98	
SODEXHO (acompte)	-1 934,76	5,02
STANDARD TEXTILE		189,47
Total 1	2 087,47	5 841,10
Factures non parvenues		
AXA		220,44
BUREAU VERITAS		932,88
BUSINESS BUR COPIEUR IR3045N	600,00	
EDF Mortemets route de Saint Cyr	2 400,00	1 600,00
EDF GDF Mortemets B3 , Allée des Matelots	600,00	700,00
EAU Mortemets	3 688,24	2 300,00
GUILLAUME ET GAUTIER	214,23	
HONORAIRES	6 578,00	7 176,00
LA POSTE affranch décembre	973,88	1 910,95
MCS Copies		1 067,04
NEVES	1 500,00	6 901,28
ORANGE	70,00	
RCB COPIEUR IR5000		275,52
RISO COMCOLOR n/b	2 000,00	2 508,91
RISO COMCOLOR Couleur	4 000,00	4 587,16
RISO EZ200 / MZ770		316,34
Total 2	22 624,35	30 496,52
TOTAL	TOTAL	24 711,82
		36 337,62

CREANCES

	2012	2011
Créances sur Adhérents		
Notes de participation aux frais du :		
Secrétariat Banalisé,	7 251,66	6 637,65
Entretien des locaux,	3 846,41	3 652,81
Adhésion,		80,00
Atelier, Internet...		
Autres Créances		
Hébergement collectif aux " Matelots"		0,00
s/total	11 098,07	10 370,46
Titres-Restaurant	75,00	1 855,00
TOTAL GENERAL	11 173,07	12 225,46

	2012	2011
Titres de Placement		
SICAV Crédit Lyonnais CL Monétaire C SI	85 855,69	91 068,47
SICAV Crédit Coopératif CR COOP MONNAIE CL.C	101 159,28	91 121,89
s/total	187 014,97	182 190,36
Disponibilités		
Caisse	229,69	1,82
Crédit Lyonnais Compte Courant	3 618,90	4 977,88
Crédit Coopératif Compte Courant	648,16	785,55
s/total	4 496,75	5 765,25
TOTAL	191 511,72	187 955,61

Valeur totale du portefeuille SICAV au 31/12/12	187 014,97
SICAV Crédit Lyonnais (LCL Monétaire C)	
Cours au 31/12/12 : 5 723,83€	
15 * 5 723,83€	85 857,45
Crédit Coopératif (Monnaie Associations C)	
145 * 716,99 €	103 963,55
Montant des plus values non perçues au 31/12/12	2 806,03

	2012	2011
Charges constatées d'avance		
CAPSULE (Guide/ Centres Hebergt) / " Matelots "		
AXA Assurances	9 036,24	9 117,28
OFFICE DU TOURISME DE VERSAILLES	210,00	200,00
LOCAM SAS (RISO)	2 944,25	2 944,25
ORANGE Standard	191,76	191,76
LE PARISIEN Abonnement		75,44
RF PAYE Abonnt	66,00	63,00
LES NOUVELLES Abonnt		36,86
RELAIS INTERNET Abonnt		123,70
CHALLENGES Abonnt		39,50
JURIS Associations Abonnt	168,00	160,00
NEOPOST	1 312,72	946,26
FEDERATION CAMPING	100,00	100,00
MEDIA CAMP	94,48	94,48
CAMPING DE France	59,80	
SODEXHO FRS TICKETS RESTAURANT		247,81
RISO HC5500	2 457,78	2 457,78
TERRITORIAL		31,00
PLANET / PAJ		59,80
VACANCES VERTES ET BLEUES	49,00	49,00
BHV		9,27
WEBCOMMUNE	325,00	
TOTAL	17 015,03	16 947,19

DETTES

	2012	2011
Dettes Sociales		
Provision pour Congés Payés	15 950,61	13 299,98
Provision Charges Sociales sur Congés Payés	7 400,46	6 238,16
Salaires à payer	22,95	
URSSAF POLE EMPLOI	23 192,52	20 147,00
CPM		487,00
CIPC	6 170,00	5 900,00
UNIFORMATION	3 278,00	1 799,00
	56 014,54	47 871,14
Dettes Fiscales		
Taxe sur les salaires	961,09	913,00
Charges Fiscales sur Congés Payés	1 426,90	1 208,59
	2 387,99	2 121,59
TOTAL	58 402,53	49 992,73

XAVIER FRUCHAUD

LICENCIÉ EN DROIT

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Ile de France

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie régionale de Paris

EXPERT JUDICIAIRE

Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE
75002 PARIS
TEL : 01 42 36 01 04
FAX : 01 42 36 07 05

VERSAILLES ASSOCIATIONS

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2012

VERSAILLES ASSOCIATIONS

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

XAVIER FRUCHAUD

LICENCIÉ EN DROIT

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Ile de France

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie régionale de Paris

EXPERT JUDICIAIRE

Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE
75002 PARIS
TEL : 01 42 36 01 04
FAX : 01 42 36 07 05

VERSAILLES ASSOCIATIONS

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale lors de la création de l'Association, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de VERSAILLES ASSOCIATIONS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 12 février 2013, puis modifiés sur un point par décision d'avril 2013, suite aux informations reçues lors du Conseil d'Administration du 2 avril 2013. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, il y a lieu de vous signaler que les services et biens mis gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS par la VILLE DE VERSAILLES ne sont pas indiqués en pied de bilan, faute d'informations valorisées communiquées par la collectivité publique.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 avril 2013
Le Commissaire aux Comptes



Xavier FRUCHAUD

**BILAN DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2012**

ACTIF	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
	BRUT	Amortiss° Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12	4 622,12	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel	6 560,55	6 560,54	0,01	0,01
Aménagements	450 989,96	354 560,42	96 429,54	102 612,59
Matériel de transport	11 900,00	11 900,00	0,00	1 044,56
Matériel de Bureau et Informatique	75 517,79	68 698,88	6 818,91	0,01
Mobilier	80 165,42	80 165,42	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	15,24		15,24	15,24
TOTAL 1	629 771,08	526 507,38	103 263,70	103 672,41
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Usagers et Comptes rattachés	11 098,07	296,40	10 801,67	9 755,48
Autres créances	75,00		75,00	1 855,00
TITRES DE PLACEMENT				
SICAV Crédit Coopératif	101 159,28		101 159,28	91 121,89
SICAV Crédit Lyonnais	85 855,69		85 855,69	91 068,47
DISPONIBILITES				
Crédit Coopératif compte courant	648,16		648,16	785,55
Crédit Lyonnais compte courant	3 618,90		3 618,90	4 977,88
Caisse	229,69		229,69	1,82
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	17 015,03		17 015,03	16 947,19
TOTAL 2	219 699,82	296,40	219 403,42	216 513,28
TOTAL GENERAL	849 470,90	526 803,78	322 667,12	320 185,69

**BILAN DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2012**

PASSIF	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	30 463,50	30 090,99
Résultat de l'exercice	-799,89	372,51
AUTRES FONDS PROPRES		
Part Subv globale affect à invest	32 311,22	36 309,26
Subvention d'investissements directe	58 161,50	61 480,74
Amortissements Dérogatoires	12 775,73	5 867,16
TOTAL 1	132 912,06	134 120,66
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges		
Provision / indemnités de fin de carrière	102 143,51	91 578,08
Provison / charges	0,00	4 950,00
TOTAL 2	102 143,51	96 528,08
DETTES		
Avances et Acompts reçus des Usagers	4 450,20	3 080,60
Fournisseurs et Comptes rattachés	24 711,82	36 337,62
Dettes Sociales	56 014,54	47 871,14
Dettes Fiscales	2 387,99	2 121,59
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	47,00	126,00
TOTAL 3	87 611,55	89 536,95
TOTAL GENERAL	322 667,12	320 185,69

**COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2012**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention Municipale de fonctionnement	215 000,00	240 000,00
Subvention Municipale exceptionnelle	3 900,00	
Adhésions	11 916,00	10 689,00
Secrétariat banal et autres prest Usagers	67 069,21	66 570,05
PAJ, Matelots	105 745,00	83 778,50
Produits divers gestion courante	107,25	29,20
Reprise s/ Prov.risques et charges	4 950,00	3 050,00
Reprise s/ Prov.créances douteuses	594,98	
Transfert ch/exploitation	26 673,42	25 116,88
TOTAL 1	435 955,86	429 233,63
CHARGES D'EXPLOITATION		
Fournitures et consommables	44 246,16	33 331,13
Services extérieurs	82 627,77	112 575,05
Autres services extérieurs	15 063,55	20 573,46
Impôts et Taxes	16 343,30	14 652,07
Salaires et Traitements	170 267,66	159 034,09
Charges sociales	87 178,17	79 952,03
Autres charges	471,80	205,12
Dotations Prov d' Exploitation	10 841,83	9 190,79
Dotations aux amortissements	10 534,99	14 706,46
TOTAL 2	437 575,23	444 220,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 619,37	-14 986,57
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets/Cession valeur mob. Plact	410,77	652,62
TOTAL 3	410,77	652,62
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts bancaires	0,00	0,00
TOTAL 4	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	410,77	652,62
RESULTAT COURANT	-1 208,60	-14 333,95

**COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2012**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Report RESULTAT COURANT(page 3)	-1 208,60	-14 333,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits s/opération de gestion	0,00	0,00
Quote part Subv vir Compte de Résultat	7 317,28	11 710,45
Reprise s/ Amort Dérogatoires	3 217,71	2 996,01
TOTAL 5	10 534,99	14 706,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles s/ex antérieur	0,00	0,00
Dotation aux Amortissements dérogatoires	10 126,28	0,00
Dotation aux Prov pour risques et chgs	0,00	0,00
TOTAL 6	10 126,28	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	408,71	14 706,46
RESULTAT NET	-799,89	372,51

ANNEXE

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

Les principes, règles et méthodes comptables suivants ont été retenus pour l'établissement des comptes annuels de VERSAILLES ASSOCIATIONS.
Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels eu égard au caractère dérogatoire concernant certains traitements comptables.

PRINCIPES COMPTABLES

Il est fait référence aux principes de base suivants:

- > Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- > Indépendance des exercices.
- > Continuité de l'activité et des services rendus.
- > Enregistrement des opérations au coût historique.
- > Non comptabilisation en charges et produits des biens et services mis gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS, essentiellement par la Ville de Versailles, faute d'élément.
- > Application du plan comptable des associations, sauf particularité spécifiée ci-après.

Les comptes présentés couvrent l'année civile 2012.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I) TRAITEMENT DES ACTIFS IMMOBILISES.

1) Observations sur les immobilisations :

- > Il n'existe pas, parmi les éléments d'actifs immobilisés, de biens susceptibles d'être dissociés au sens du plan comptable général.
- > Il a été considéré qu'il n'y avait pas d'actif significatif dont la valeur de revente pouvait être connue avec suffisamment de précision, et de ce fait pouvant impacter le montant des amortissements.
- > Les immobilisations sont amorties en totalité sur l'exercice par le biais d'amortissements dérogatoires, rapportés au Résultat au rythme des amortissements économiques.

2) Observations sur les amortissements :

> Les amortissements économiques pratiqués et venant en diminution des actifs correspondent à la dépréciation normale de ces éléments, compte tenu de leur durée de vie.

> Tous les actifs sont amortis selon le mode linéaire et selon les durées d'amortissements suivantes :

- > Logiciels : 3 ans
- > Aménagements, Toiture : 30 ans
- > Aménagements, Fenêtres : 20 ans
- > Aménagements, Autre : 5 ans
- > Matériel de Transport : 5 ans
- > Matériel de Bureau et Informatique : 3 ans
- > Mobilier de Bureau : de 5 à 6 ans
- > Sont considérées comme des charges, les investissements inférieurs à 1000 € TTC.

II. TRAITEMENT DES PROVISIONS :

1) Provision pour indemnités de fin de carrière :

La provision pour indemnités de fin de carrière a été calculée, salarié par salarié, charges sociales et fiscales comprises, et

selon les modalités définies par la convention collective applicable à l'association.

La provision correspond à la dette de l'association à la fin de l'exercice, sans tenir compte d'un taux de turn-over et d'une actualisation de la dette.

2) Provisions pour dépréciation des créances.

Toute créance de plus de six mois fait l'objet d'une provision à 100%.

III. TRAITEMENT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

1) Méthodes comptables :

La méthode FIFO (premier entré, premier sorti) est appliquée pour dégager les plus ou moins values de cession de valeurs mobilières de placement.

Des provisions pour dépréciation sont passées s'il y a lieu, titre par titre, pour l'écart entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

2) Plus value latentes :

Les plus values latentes s'élèvent à la clôture de l'exercice à 2 806€.

IV. TRAITEMENT DES COTISATIONS DES MEMBRES.

Les cotisations des membres versées à compter du premier novembre de l'exercice sont rattachées à l'exercice suivant dans la mesure où la plupart des cotisations en cause concernent des associations à jour de leur cotisation au titre de l'exercice de référence.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

1) Engagement de location longue durée :

Les engagements de location longue durée s'élèvent à 70 947€.

1) Engagements à l'égard du personnel :

Les droits individuels à la formation représentent 120 HEURES.

VI. INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES ET BIENS MIS GRACIEUSEMENT OU QUASI GRACIEUSEMENT A LA DISPOSITION DE VERSAILLES ASSOCIATIONS.

Sont mis gracieusement ou quasi gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS :

1) Par la Ville de VERSAILLES :

- Les locaux du 2 Bis Place de Touraine, siège de l'association.
- Divers travaux par les services techniques de la Ville de Versailles.

2) Etablissement public du CHÂTEAU DE VERSAILLES :

- Les locaux des Mortemets pour un loyer de 12 490,93€.

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE 2012

RUBRIQUES ET POSTES	Valeur Brute au début de l'exercice	Acquisitions de l'Année	Sorties de l'Année	Valeur Brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12			4 622,12
Total 1	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Mortemets	8 848,95		2 288,40	6 560,55
Aménagements Touraine	27 349,48			27 349,48
Aménagements Matelots	426 652,76	3 085,68	6 097,96	423 640,48
Matériel de Transport	11 900,00			11 900,00
Matériel de bureau et informatique	76 969,42	7 040,60	8 492,23	75 517,79
Mobilier Béarn	43 804,35			43 804,35
Mobilier Mortemets	36 361,07			36 361,07
Total 2	631 886,03	10 126,28	16 878,59	625 133,72
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	15,24	0,00	0,00	15,24
Total 3	15,24	0,00	0,00	15,24
TOTAL GENERAL	636 523,39	10 126,28	16 878,59	629 771,08

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

EXERCICE 2012

RUBRIQUES ET POSTES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'Année	Diminutions de l'Année	Cumul en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
Total 1	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Mortemets	8 848,94		2 288,40	6 560,54
Aménagements Touraine	26 515,31	425,97		26 941,28
Aménagements Matelots	324 874,34	8 842,76	6 097,96	327 619,14
Matériel de Transport	10 855,44	1 044,56	0,00	11 900,00
Matériel de bureau et informatique	76 969,41	221,70	8 492,23	68 698,88
Mobilier Béarn	43 804,35		0,00	43 804,35
Mobilier Mortemets	36 361,07		0,00	36 361,07
Total 2	528 228,86	10 534,99	16 878,59	521 885,26
TOTAL GENERAL	532 850,98	10 534,99	16 878,59	526 507,38

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

EXERCICE 2012

RUBRIQUES ET POSTES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'Année	Diminutions de l'Année	Cumul en fin d'exercice
Pour indemnités de fin de carrière	91 578,08	10 565,43		102 143,51
Pour charges	4 950,00	0,00	4 950,00	0,00
Pour dépréciation des comptes clients	614,98	276,40	594,98	296,40
TOTAL	97 143,06	10 841,83	5 544,98	102 439,91

VERSAILLES ASSOCIATIONS

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

XAVIER FRUCHAUD

LICENCIÉ EN DROIT

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Ile de France

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie régionale de Paris

EXPERT JUDICIAIRE

Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE
75002 PARIS
TEL : 01 42 36 01 04
FAX : 01 42 36 07 05

VERSAILLES ASSOCIATIONS

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Adhérents,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 26 avril 2013
Le Commissaire aux Comptes



Xavier FRUCHAUD